Construits en 1986, les 6 pavillons du lotissement communal Chapelle Ar Hoat, à Langoat, propriété de TERRES D'ARMOR HABITAT, ont bénéficié d'une réhabilitation thermique. Les travaux ont débuté en juillet 2021 et se sont achevés en décembre 2021. Le bailleur social a convié élus, entreprises et locataires mercredi 5 avril à l'inauguration.

Gaëlle ROUTIER, Présidente de TERRES D'ARMOR HABITAT, Hervé DELISLE, Maire de la commune de Langoat, et Guirec ARHANT, vice-président en charge de l'habitat à Lannion Trégor Communauté ont salué les travaux de réhabilitation réalisés sur les 6 pavillons sociaux du lotissement Chapelle Ar Hoat à Langoat, lors de l'inauguration mercredi 5 avril 2023.

Des visites des logements et des réunions d'échange avec les locataires ont permis une analyse précise des besoins. Les locataires ont exprimé des difficultés à chauffer leurs logements et le souhait du remplacement des menuiseries.

Une meilleure maîtrise des charges d'énergie

L'opération de réhabilitation visait essentiellement une réduction des dépenses d'énergie et une meilleure maîtrise des charges d'énergie ainsi qu'une amélioration du confort et de la sécurité électrique.
Les travaux réalisés comprennent :

- le remplacement des portes d'entrée et des menuiseries extérieures avec des volets roulants intégrés et électriques dans les séjours, chambres et cuisines, des portes de service donnant sur les garages non chauffés
- l'isolation des pavillons par l'extérieur et des murs dans les locaux non chauffés, le renforcement de l'isolation dans les combles
- le remplacement des radiateurs électriques par des radiateurs à chaleur douce équipés de la fonction programme intelligent, capables de s'auto-programmer en fonction des capacités thermiques d'une pièce ou des habitudes des habitants
- la mise en place d'une ventiliation hygroréglable type B permettant le renouvellement de l'air en fonction des besoins réels
- la mise en sécurité électrique
- la pose de mitigeurs et de chasses d'eau économiques
- le ravalement des façades, la pose de claustras dans les jardins et le remplacement des boîtes aux lettres

- des travaux de couverture

Suite à la réhabilitation thermique, les ménages devraient réaliser une économie d’énergie d’environ 25 % par rapport à leur consommation habituelle (dans le respect des usages recommandés) ; les étiquettes énergétiques ayant évolué de F à D pour le DPE et de D à B pour les GES. En réhabilitant ses logements, TERRES D’ARMOR HABITAT s’engage auprès de ses locataires dans la maîtrise de leurs charges locatives.
Le projet permettra également de prolonger la durée de vie de ce patrimoine. Enfin, la modernisation des éléments de façades (enduits, portes, boiseries) a été recherchée pour redonner un coup de jeune à l’aspect architectural du site.

39 567 € par logement

La réhabilitation a été réalisée en site occupé.
Le coût de l’opération s’élève à 237 404 € TTC, soit 39 567 € par logement. TERRES D’ARMOR HABITAT finance 72 % du projet. L’État participe à hauteur de 66 000 € via France Relance.